

CIFE



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
101, Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z
Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

www.groupe-etpo.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

Saint-Herblain, le 29 juin 2022

L'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFE s'est réunie physiquement le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur **Olivier TARDY**, Président du Conseil d'Administration et Directeur général de CIFE. Madame **Cécile JANICOT**, représentant permanent de la société SAS EMBREGOUR et Madame **Emilie RICHAUD-SOUCARET**, Administrateurs ont été désignés scrutateurs de séance.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient :

- 70,84 % des droits de vote en AGO (hors vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2021) et en AGE.
- 70,84 % des droits de vote en AGO (pour le vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2021)

Toutes les résolutions proposées au vote par le Conseil d'Administration ont été approuvées sans modification par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée a notamment approuvé les résolutions concernant :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021 ;
- Le projet d'affectation de résultat de l'exercice 2021 ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ;
- Le renouvellement des mandats d'Administrateur de la SAS EMBREGOUR, de madame Emilie RICHAUD-SOUCARET, de Monsieur Yves GABRIEL ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la société ou des sociétés ou à certains d'entre eux ;

Préalablement à l'Assemblée, la société a reçu une question écrite d'actionnaires. Le Conseil d'Administration a apporté réponse en séance.

Les réponses à la question écrite ainsi que le détail des votes par résolution sont disponibles sur le site <https://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/assemblee-generale/>

Enfin, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale a approuvé la **date de mise en paiement du dividende de 1,70 euros par action le 6 juillet 2022** (date de détachement ex-date : 4 juillet 2022, record date au 5 juillet 2022).

Contact : contact.cife@etpo.fr